

_____ **Rapport de recherche** _____

**Examen de l'efficacité
du programme Tupiq: un programme
pour les délinquants sexuels inuits
adapté à leur culture**

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

**Examen de l'efficacité du programme Tupiq:
un programme pour les délinquants
sexuels inuits adapté à leur culture**

Lynn Stewart

Service correctionnel du Canada

Ellen Hamilton

Collège de l'Arctique du Nunavut

Geoff Wilton

Service correctionnel du Canada

Colette Cousineau

Service correctionnel du Canada

et

Steven Varrette

Service correctionnel du Canada

Service correctionnel du Canada

Septembre 2009

Remerciements

Le présent rapport est le fruit du travail et du dévouement d'un grand nombre de personnes. Nous remercions les participants au programme d'avoir profité de l'occasion qui leur était offerte pour apporter des changements importants dans leur vie, les intervenants du programme ainsi que les guérisseurs et rédacteurs inuits qui contribuent dans une grande mesure à accroître la sécurité et à améliorer le bien-être dans leurs collectivités : Myna Ishulutak, Pitsula Akavak, Meeka Arnakaq, Abraham Arnakaq, Moosa Akavak, Leena Evic, William Qumuaqtuq, Tina Meharrie, Kanayok Salamonie, Mary Thompson, Denise Constantineau, Tracy Qaqassiq, Angangaq Lyberth, Sylvia Mala, Leetia Kowalchuk, Nuvalinga Kingwatsiak et Okie Kunnuk. Nous rendons aussi hommage à la directrice clinique, M^{me} Dana Anderson, qui a assuré une surveillance clinique de longue durée et qui nous a fait bénéficier de son expertise. De plus, nous adressons des remerciements spéciaux aux administrateurs de l'Établissement Fenbrook, Nancy Kinsman, Willie Gladue, Corrine Hagerman, Jim Spicer et Mike Provan, qui ont entrepris le projet et qui ont renouvelé leur soutien au programme pendant chacune des sept premières années de sa mise en œuvre. Nous tenons également à remercier Jenelle Power et Brian Grant de leurs observations utiles concernant les premières ébauches du rapport.

Résumé

La présente étude porte sur l'efficacité du programme Tupiq, un programme d'intensité élevée à l'intention des délinquants sexuels inuits présentant un risque moyen ou élevé. Ce programme, qui est adapté à leur culture, vise à appliquer les principes des programmes correctionnels efficaces et à offrir des enseignements fondés sur les connaissances et les cérémonies culturelles traditionnelles des Inuits et dirigés par des guérisseurs et des intervenants inuits. Le principal objectif du programme consiste à réduire la récurrence violente et sexuelle. Un objectif à long terme du programme est de collaborer avec d'autres organismes dans le cadre d'une initiative nationale et régionale visant à réduire la continuation de la violence physique et sexuelle de génération en génération dans les collectivités inuites et à promouvoir la prévention de la violence dans les collectivités inuites.

La présente étude consistait en un examen du profil des 71 délinquants qui ont participé au programme Tupiq de 2001 à 2008 et en une analyse de l'incidence du programme sur les taux d'achèvement du programme et les taux de récurrence après la mise en liberté. Aux fins de l'étude, la récurrence a été définie comme la perpétration d'une nouvelle infraction, la récurrence violente, comme la perpétration d'une nouvelle infraction violente, y compris une infraction sexuelle, et la récurrence sexuelle, comme la perpétration de toute infraction à connotation sexuelle. Dans nos analyses, nous avons comparé les résultats après la mise en liberté de 61 participants au programme Tupiq à ceux de 114 délinquants sexuels inuits incarcérés pendant la même période qui n'avaient pas participé au programme Tupiq. Ce groupe de référence comprenait des délinquants sexuels inuits qui avaient été aiguillés vers un programme alternatif à l'intention des délinquants sexuels, ainsi que des délinquants sexuels inuits qui n'avaient pas été aiguillés vers un programme pour délinquants sexuels. Les résultats d'une série d'analyses (tests *t* et chi carré) ont révélé que les variables clés liées aux résultats du groupe de référence (âge, période de suivi, évaluations du risque et des besoins, antécédents criminels, toxicomanie ou participation antérieure à des programmes) ne différaient pas de celles des participants au programme Tupiq.

Le profil des participants au programme Tupiq confirme les conclusions d'un rapport antérieur selon lequel ceux-ci font face à des problèmes graves qui contribuent à leur récurrence criminelle et constituent des obstacles à leur réinsertion sociale. Ils enregistrent des taux de chômage élevés et un faible niveau d'instruction, ils éprouvent de graves problèmes de toxicomanie et ils ont de lourds antécédents criminels. En plus des infractions sexuelles à l'origine de la peine actuelle et des infractions sexuelles antérieures, la majorité des participants admettent des taux élevés de violence à l'endroit de leur partenaire intime. Les participants eux-mêmes ont vécu des traumatismes comme la violence physique et sexuelle et la perte de membres de leur famille à la suite d'un meurtre ou d'un suicide. La langue maternelle de la plupart des participants au programme était l'inuktitut, et sept d'entre eux ne parlaient que cette langue. Les victimes de la plupart des délinquants étaient des femmes adultes, mais les victimes de certains étaient des enfants de sexe féminin.

Selon les résultats, 97 % des participants au programme Tupiq ont terminé le programme, contre 73 % dans le cas des délinquants inuits du groupe de référence qui avaient participé à des programmes alternatifs à l'intention des délinquants sexuels et 63 % dans le cas des délinquants qui avaient participé à des programmes nationaux pour les délinquants sexuels.

L'examen de l'incidence de la participation au programme Tupiq sur la révocation de la liberté conditionnelle et la récidive au moyen des méthodes du chi carré n'a révélé aucune différence dans les taux de révocation, mais des taux de récidive générale et de récidive avec violence beaucoup plus faibles que chez le groupe de référence. Il en résulte une réduction de 45 % de la récidive criminelle générale et de 48 % de la récidive violente. Même si le taux de récidive sexuelle des participants au programme Tupiq correspondait à moins de la moitié de celui du groupe de référence, il n'était pas significatif en raison du coefficient d'efficacité statistique réduit.

Dans l'ensemble, la présente étude prouve que le programme Tupiq est un moyen efficace de réduire la récidive générale et violente chez les délinquants sexuels inuits présentant un risque moyen ou élevé, et il pourrait aussi réduire la récidive sexuelle. Toutefois, étant donné les problèmes logistiques que présente le traitement de délinquants très éloignés de leurs collectivités, les coûts de prestation d'un service spécialisé et les énormes besoins de ces délinquants dans de multiples domaines, il est recommandé d'envisager des stratégies pour créer un programme global qui porterait sur les taux élevés de violence familiale et de toxicomanie ainsi que sur les infractions sexuelles chez les délinquants inuits purgeant une peine de ressort fédéral.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	ii
RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES	vii
LISTE DES ANNEXES	viii
INTRODUCTION	1
Objet.....	4
MÉTHODE.....	5
Participants.....	5
Mesures des résultats	6
Le programme Tupiq	7
Objectifs du programme.	8
Formule du programme.....	8
Trois mâts : soi/responsabilité/collectivité.....	9
Aperçu des éléments du programme.....	9
Critères de sélection préliminaire.	12
Contact avec la partenaire et la famille.....	12
Manuel du programme.....	12
RÉSULTATS.....	14
Équivalence des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.....	14
Profil des participants au programme Tupiq.....	14
Profil du risque et des besoins	16
Antécédents criminels.....	17
Maintien en incarcération	18
Participation antérieure à des programmes et taux d'achèvement de ces programmes.....	19
Type de mise en liberté.....	22
Résultats après la mise en liberté.....	24
ANALYSE.....	27
CONCLUSION.....	31
BIBLIOGRAPHIE.....	32
ANNEXES.....	34

Liste des tableaux

Tableau 1: <i>Évaluations générales du risque et des besoins des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	17
Tableau 2: <i>Antécédents criminels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	18
Tableau 3: <i>Décisions de maintien en incarcération par groupe</i>	19
Tableau 4: <i>Taux de participation à des programmes correctionnels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	20
Tableau 5: <i>Taux d'achèvement des programmes correctionnels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	22
Tableau 6: <i>Type de mise en liberté des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	23
Tableau 7: <i>Profil des victimes des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	24
Tableau 8: <i>Taux de récidive des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence</i>	26

Liste des figures

<i>Figure 1:</i> Taux de récidive des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.....	26
--	----

Liste des annexes

Annexe A: Manuel de codage du programme Tupiq.....	34
--	----

Introduction

L'exécution de programmes visant à réduire la récidive criminelle et à aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois fait partie du mandat prévu par la loi du Service correctionnel du Canada (SCC). Le SCC doit, dans le cadre de ce mandat général, offrir des programmes adaptés aux délinquants autochtones. Aux termes des articles 79 à 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) (ministère de la Justice du Canada [1992]), le SCC doit offrir aux délinquants autochtones des programmes et des services conçus pour eux. La Directive du commissaire n° 702 sur les délinquants autochtones reconnaît que « les différences culturelles nécessitent le recours à des techniques d'apprentissage différentes » et indique que les régions doivent mettre à la disposition des délinquants autochtones des activités et des programmes adaptés à leur culture, ainsi que les services d'Aînés (SCC, DC n° 702). De plus, les articles 81 et 84 de la LSCMLC prévoient le soutien direct des collectivités autochtones à la mise en liberté sous condition au moment opportun. En 2008-2009, le SCC a établi cinq priorités stratégiques, dont l'une vise à renforcer les capacités d'offrir des interventions efficaces aux délinquants des Premières nations, métis et inuits.

Les délinquants autochtones sont surreprésentés dans les pénitenciers fédéraux par rapport à leur nombre dans la population canadienne. Alors qu'environ 19 % des délinquants sous responsabilité fédérale sont autochtones (SCC [15 août 2009]), seulement 3,8 % des Canadiens s'identifient comme Autochtones (Statistique Canada [2006]). Ce pourcentage est encore plus élevé dans le cas des délinquants inuits qui, en 2006, constituaient 0,2 % de la population canadienne, mais environ 1 % de la population carcérale sous responsabilité fédérale (SCC [15 août 2009]). En août 2009, il y avait 177 délinquants inuits sous mandat au SCC. De ce nombre, 132 étaient incarcérés et 45 étaient en liberté sous condition dans la collectivité. Sept des 177 délinquants étaient des femmes. Des critiques ont demandé au SCC de prendre des mesures pour réduire les taux élevés d'incarcération des délinquants inuits et autochtones (p. ex. Bureau de l'enquêteur correctionnel [2008]). Des dirigeants des collectivités autochtones et des défenseurs des droits des victimes ont également fait ressortir la nécessité de réduire les taux d'infractions violentes et sexuelles à l'endroit des femmes et des enfants qui atteignent des niveaux élevés et alarmants dans les collectivités autochtones (p. ex. Pauktuutit [2006]). D'après

les rapports de police, les taux d'infractions sexuelles étaient plus élevés dans les territoires du Nord que dans les provinces : de deux à trois fois plus élevés au Yukon, de trois à six fois dans les Territoires du Nord-Ouest, et de sept à quatorze fois au Nunavut (Statistique Canada [2005]). D'autres études ont confirmé que les femmes inuites sont particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles. Le taux d'agressions sexuelles signalées au Nunavut en 2004 était de près de 13 fois plus élevé que celui de l'ensemble du Canada, soit 941 agressions sexuelles déclarées pour 100 000 habitants contre 74 pour le reste du Canada. En 2004, 279 agressions sexuelles ont été signalées à la police au Nunavut, soit une agression déclarée pour 106 personnes. Dans le reste du Canada, le taux était d'une agression signalée pour environ 1 357 personnes (Sauvé [2004]). Les rapports sur les taux d'agressions sexuelles à l'endroit d'enfants dans les populations autochtones varient, mais selon un document récent, si l'on ne tient pas compte des recherches mal citées et des études réalisées auprès des populations à risque, le taux se situe entre 25 et 50 % (Collin-Vézina, Dion et Trocmé [2009]). Les taux de violence familiale, y compris les agressions sexuelles et les agressions contre les partenaires intimes, sont particulièrement élevés chez les populations autochtones, et les taux dans certaines collectivités du Nord pourraient dépasser les 80 % (Johnson [2006]). Les auteurs de ces infractions sont la plupart du temps des hommes autochtones.

L'incidence de ces taux de victimisation élevés sur les collectivités inuites est dévastatrice. Les études générales sur la violence familiale ont révélé le lien entre la violence sexuelle et physique à l'endroit des enfants et la toxicomanie, les troubles psychologiques, le décrochage scolaire et la délinquance juvénile (Jaffe, Wolfe, Wilson et Zak [1986]). On a établi un lien entre l'exposition pendant l'enfance à la violence et à des modèles de comportement violents et un risque plus élevé de criminalité et de violence à l'âge adulte (Wisdom [1989]). Dans une étude récente, l'auteur a établi un lien semblable dans les collectivités à prédominance autochtone. Paletta [2008] a recueilli des données sur la violence familiale et les agressions sexuelles à partir des dossiers du procureur de la Couronne dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut de 1999 à 2004. Elle a constaté que les trois quarts environ (77 %) des personnes accusées de violence familiale avaient souffert au moins d'une forme de violence (dans leurs antécédents) tout comme plus des deux tiers (66 %) des personnes accusées d'une agression sexuelle. De toute évidence, il faut s'efforcer de recourir à une intervention

coordonnée comprenant le traitement des auteurs des infractions, des services aux victimes et des stratégies de promotion de la prévention de la violence.

Plusieurs rapports sur les délinquants inuits ont déjà été produits au SCC. Entre autres, le rapport de Trevethan, Moore, Naqitarvik, Watson et Saunders (2004) définit les besoins des délinquants inuits au SCC en attirant l'attention sur les caractéristiques particulières de cette population par rapport aux autres groupes autochtones. À partir d'entrevues avec des délinquants inuits, leur famille et des membres du personnel d'établissements correctionnels fédéraux, les responsables de ce projet ont fait ressortir la nécessité d'offrir des services et des programmes ciblés et adaptés aux Inuits plutôt que les programmes pour Autochtones plus généraux qui ne font pas partie de la culture ou du mode de vie des Inuits. Les auteurs ont relevé plusieurs différences importantes entre la population autochtone générale et le groupe inuit qui avaient des répercussions sur la prestation des services : un pourcentage beaucoup plus élevé d'Inuits purgeait une peine pour infraction sexuelle; la plupart étaient originaires de petites collectivités dans l'Arctique, où ils retournaient par la suite, et la langue maternelle de la plupart était l'inuktitut. Comme leurs collectivités sont éloignées des pénitenciers fédéraux, les délinquants inuits bénéficiaient d'un soutien limité de leur collectivité et de leur famille pendant leur incarcération. Ces conclusions étaient conformes à l'étude précédente de Moore et de Trevethan (2002), qui ont comparé les délinquants des Premières nations, métis et inuits au sein du SCC et qui en ont établi le profil. Ils ont constaté que les délinquants inuits étaient plus susceptibles d'être incarcérés pour des infractions sexuelles et que leurs antécédents criminels ne comprenaient pas beaucoup d'infractions autres que ces infractions sexuelles, mais qu'ils étaient considérés comme présentant un risque plus grand et susceptibles d'éprouver des besoins considérables dans le domaine des relations matrimoniales et familiales en raison de leurs problèmes de violence familiale.

Le groupe le plus nombreux de délinquants sexuels inuits du SCC est incarcéré à l'Établissement Fenbrook, pénitencier à sécurité moyenne situé dans la région de l'Ontario. Conscients que ce groupe de délinquants avait besoin d'une intervention adaptée à la culture inuite, les membres du personnel et des entrepreneurs à l'Établissement Fenbrook ont conçu et mis en œuvre le programme Tupiq pour les délinquants sexuels inuits en 2001. Il s'agit d'un programme d'intensité élevée à l'intention des délinquants sexuels inuits présentant un risque

moyen ou élevé qui vise à appliquer les principes des programmes correctionnels efficaces, mais tout en respectant les antécédents culturels des participants en leur offrant des enseignements fondés sur les connaissances et les cérémonies culturelles traditionnelles des Inuits, dirigés par des guérisseurs et des intervenants inuits dans leur propre langue. Dans leur rapport (2004), Trevethan, Moore et Naqitarvik ont présenté une étude préliminaire du programme Tupiq. Ils ont dressé le profil de 34 délinquants qui avaient participé au programme et ils ont examiné l'incidence du programme en fonction de résultats comme les taux d'achèvement du programme, l'octroi de la mise en liberté discrétionnaire, la levée des ordonnances de maintien en incarcération et les mesures de la récidive. Ils ont obtenu des données préliminaires sur l'efficacité du programme Tupiq, notamment les taux élevés d'achèvement du programme, les changements positifs dans l'attitude des délinquants et, dans le cas des 11 délinquants qui avaient été mis en liberté dans la collectivité à ce moment-là, de faibles taux de récidive.

Objet

Le présent rapport prolonge la période de suivi du rapport de Trevethan et coll. Il présente des renseignements démographiques sur les 71 délinquants qui ont participé au programme depuis sa mise en œuvre et compare leurs taux d'achèvement du programme, les taux de maintien en incarcération et les taux de nouvelles condamnations à ceux d'un échantillon de délinquants sexuels inuits qui n'ont pas participé au programme.

Méthode

Participants

L'échantillon de délinquants traités se compose des 71 délinquants inuits qui ont participé au programme Tupiq depuis sa création en 2001. Selon les critères d'aiguillage vers le programme, les participants doivent être inuits et présenter un risque de commettre une infraction sexuelle allant de moyen à moyen-élevé. Les délinquants aux capacités cognitives limitées ont été exclus du programme. Tous les délinquants de cet échantillon ont commis au moins une infraction sexuelle même si l'infraction sexuelle à l'origine de leur peine actuelle n'est pas d'ordre sexuel. Les deux délinquants qui ont abandonné le programme (dont un a éventuellement recommencé et complété le programme) ont été inclus dans l'échantillon de délinquants traités. Un groupe de référence composé des 146 délinquants sexuels inuits qui purgeaient une peine pendant la même période que ceux du groupe Tupiq, mais qui n'ont pas participé au programme Tupiq, a servi à évaluer l'efficacité du programme. Ce groupe comprenait 53 délinquants qui avaient participé à un programme alternatif à l'intention des délinquants sexuels. À l'aide de procédures statistiques, on a démontré que les variables clés liées théoriquement aux résultats obtenus après la mise en liberté étaient comparables entre le groupe de référence et le groupe de délinquants traités (voir la section sur les Résultats).

Les analyses comprennent des statistiques descriptives sur les participants au programme Tupiq et des méthodes statistiques comparatives qui ont servi à évaluer les écarts entre les renseignements démographiques et les variables des résultats du groupe Tupiq et du groupe de référence. Les renseignements sur les participants et les membres de l'échantillon de référence ont été extraits du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD; le registre électronique officiel de tous les délinquants sous responsabilité fédérale). Les variables démographiques et les variables sur les risques provenaient de l'évaluation initiale des délinquants (EID) et des résultats de la Planification correctionnelle. L'EID est une évaluation exhaustive de tous les délinquants incarcérés dans un établissement du SCC depuis 1994. Elle porte sur une gamme étendue de facteurs démographiques et de facteurs de risque. Les renseignements supplémentaires sur les antécédents des délinquants fournis par la directrice clinique du programme sont indiqués dans le rapport. L'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD) de l'EID

évalue une grande variété de facteurs de risque dynamiques regroupés en sept domaines, chaque domaine comprenant de multiples indicateurs. L'IDAFD produit des niveaux de besoins pour chaque domaine ainsi qu'un niveau général des besoins dynamiques. Le niveau général des besoins s'établit sur une échelle variant de faible à moyen à élevé. Le niveau général des besoins dynamiques a été utilisé dans la présente étude. L'outil utilisé pour l'évaluation du niveau de risque chez les délinquants sous responsabilité fédérale est habituellement fondé sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR), qui est un élément de base de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS). L'EFS permet d'obtenir des renseignements complets sur les antécédents criminels et les facteurs de risque de chaque délinquant et d'attribuer un niveau général de risque statique faible, moyen ou élevé aux délinquants au moment de leur admission. L'échelle d'ISR fait partie de l'EFS, mais la politique du SCC ne permet pas de l'utiliser pour les délinquants autochtones. Dans la présente étude, nous avons donc utilisé une évaluation générale du risque statique qui ne comprenait pas l'échelle d'ISR. Les renseignements sur les antécédents criminels provenaient des dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC), géré par la Gendarmerie royale du Canada, qui enregistre les accusations criminelles et les condamnations de tous les délinquants au Canada. Les données sur la participation à d'autres programmes correctionnels ont été extraites du Système intégré de rapports sur les programmes et du SGD. Les données des dossiers du SGD et du CIPC ont été codées d'après un manuel de codage préparé pour l'étude (annexe A). Les estimations du coefficient d'objectivité effectuées pour 10 % des fichiers ont produit un taux de concordance de 88 % entre les deux coefficients.

Mesures des résultats

Dans la présente étude, les mesures des résultats ont été regroupées au moyen d'un modèle emboîté qui comprenait : les nouvelles condamnations après la première mise en liberté dans la collectivité suivant la participation au programme Tupiq pour tout type de crime (incluant les crimes contre les biens, les crimes avec violence et les crimes sexuels), les nouvelles condamnations par suite d'un crime avec violence (incluant tous les crimes avec violence et toutes les infractions sexuelles) et les nouvelles condamnations pour infractions sexuelles seulement. Ces infractions comprenaient les infractions commises après l'expiration du mandat. La période à risque a été définie comme le nombre de jours pendant lesquels un délinquant s'est

trouvé dans la collectivité après sa mise en liberté. La période à risque a commencé à la date de la mise en liberté du délinquant et s'est terminée à la date de perpétration d'une nouvelle infraction ou, dans le cas des délinquants qui n'ont pas récidivé, le 15 août 2009, date à laquelle les données ont été recueillies. La période à risque moyenne pour les participants du programme Tupiq était de 4 ans (nombre moyen [M] de jours = 1 472), et de 4,3 ans dans le cas du groupe de référence (nombre moyen [M] de jours = 1 535).

Le programme Tupiq

Dans la présente étude, la seule différence entre le groupe des délinquants traités et le groupe de référence tenait au fait que le groupe Tupiq a participé à un programme pour délinquants sexuels particulier. Voici une description détaillée du programme.

Le programme Tupiq de traitement des délinquants sexuels offre une intervention adaptée à la culture et à la langue des délinquants sexuels inuits sous responsabilité fédérale qui présentent un risque allant de moyen à moyen-élevé de commettre une nouvelle infraction sexuelle. Le programme Tupiq vise à réduire les idéations et les comportements associés à la violence sexuelle et à aider les délinquants à accepter la responsabilité de leur comportement criminel. La culture inuite et la langue inuite (l'inuktitut) sont incorporées dans tous les éléments du programme. Il s'agit d'un programme bilingue offert en inuktitut et en anglais afin de répondre aux besoins linguistiques des délinquants inuits. Le programme est coanimé par des agents de programmes inuits qualifiés et chevronnés qui sont formés et surveillés par des experts en formation clinique et en éducation des adultes. L'identité collective inuite se reflète dans le contenu du programme, grâce au volet sur les liens communautaires, qui permet d'établir une relation entre le délinquant participant et un conseiller dans sa collectivité d'origine, et au volet sur la guérison inuite, une approche thérapeutique à l'intention des Inuits offerte par un Aîné inuit.

La méthode de traitement générale est holistique; elle tient compte de la culture inuite et des facteurs criminogènes interreliés. Ce programme d'intensité élevée d'une durée de 18 semaines comprend environ 290 heures de contact par participant et présente un contenu dans le cadre de processus parallèles de thérapie de groupe, du développement des aptitudes cognitives et du counseling individuel. Le programme Tupiq est complexe et polyvalent; il fait appel à la

thérapie de groupe, au soutien individuel et aux techniques de motivation pour amener les participants à établir un plan de maîtrise de soi qui les aide à modifier leurs comportements problématiques et à acquérir des compétences prosociales. Le programme met l'accent sur la prévention de la violence sexuelle, mais il porte aussi sur des questions connexes comme les valeurs, la résolution des problèmes, la dynamique de la violence, les aptitudes sociales et à communiquer, la violence familiale, la toxicomanie et la maîtrise des émotions. Le contenu du programme est adapté à partir de modèles correctionnels reconnus, notamment les normes et pratiques *du Programme national de traitement des délinquants sexuels et du Programme d'intensité élevée de prévention de la violence familiale du SCC*. Un grand nombre d'outils servent à évaluer en permanence l'efficacité du programme, ainsi qu'au cours de quatre périodes d'évaluation officielles tout au long du programme.

Objectifs du programme.

Le principal objectif du programme consiste à prévenir la récidive sexuelle chez les délinquants inuits participants au moyen de la planification de la maîtrise de soi. Un autre objectif est d'aider les participants à évaluer l'incidence de leur comportement violent sur la victime, la famille et la collectivité. Les avantages corollaires de ce programme comprendront la sensibilisation accrue à la culture, le renforcement des capacités de lecture et d'écriture en inuktitut et en anglais, l'élaboration d'un plan de réinsertion sociale et la pratique des aptitudes sociales. Il est prévu qu'un grand nombre d'individus qui vivent et qui travaillent dans les collectivités inuites seront davantage sensibilisés et acquerront de nouvelles aptitudes en matière de prévention de la violence par suite de leur participation au programme Tupiq à titre de conseillers et de guides. Un objectif à long terme du programme consiste à coordonner les travaux de lutte contre la violence avec d'autres organismes dans le cadre d'une initiative nationale et régionale visant à réduire la continuation de la violence physique et sexuelle de génération en génération dans les collectivités inuites et à promouvoir la prévention de la violence dans les collectivités inuites.

Formule du programme.

L'exécution du programme Tupiq se divise en trois grandes catégories : groupes de compétences, groupes thérapeutiques (réconciliation des Inuits et maîtrise de soi) et counseling

individuel (programme et collectivité). Chaque séance de groupe est coanimée par deux intervenants de programme, dont au moins un a l'expérience du contenu et des techniques du programme et au moins un est un intervenant chevronné en inuktitut. Les deux intervenants font partie d'une équipe dont les membres se partagent les responsabilités de préparation et de présentation des séances. La directrice clinique du programme Tupiq assure une formation et un soutien continus.

Trois mâts : soi/responsabilité/collectivité.

Trois mâts soutiennent la tente inuite traditionnelle (tupiq) et trois grands thèmes soutiennent à un certain nombre de niveaux le programme Tupiq de traitement des délinquants sexuels. Les mâts servent d'ancrage au programme et relient tous les éléments ensemble. Ce sont des thèmes récurrents qui orientent les discussions, la pratique des compétences, la guérison et le changement de comportement vers un objectif commun. Le participant est amené à examiner tous les éléments du programme en fonction de sa sensibilité à ses propres expériences (soi, mât no 1), de sa responsabilité à l'égard de son comportement (responsabilité, mât no 2) et de sa relation avec les autres (collectivité, mât no 3).

Aperçu des éléments du programme.

Les éléments du programme Tupiq, qui interagissent et renforcent les compétences, les attitudes et les comportements, sont les suivants :

Maîtrise de soi (36 séances de groupe; 90 heures de contact). Les séances du groupe de la maîtrise de soi et de counseling individuel sont coanimées par la directrice clinique et un agent de programme qui parle l'inuktitut. Les séances sont présentées comme une thérapie de groupe et sont donc improvisées. La directrice clinique, qui offre une formation et un soutien continus aux agents de programme inuits, est responsable de l'efficacité des services cliniques et du traitement. Les modules présentés dans le cadre d'un processus de thérapie de groupe comprennent l'autobiographie, la divulgation des infractions, l'empathie envers la victime, les habitudes criminelles et la planification de la maîtrise de soi. Le processus de maîtrise de soi est fondé sur des normes figurant dans le Programme national de traitement des délinquants sexuels.

Counseling individuel (12 séances; 12 heures de contact). Les participants bénéficient d'un counseling individuel obligatoire toutes les semaines avec un agent de programme bilingue qui aide le participant à effectuer ses travaux concernant la maîtrise de soi. Le counseling individuel se déroule dans la langue choisie par le délinquant participant (inuktitut ou anglais), sous la direction de la directrice clinique. Le counseling individuel peut être modifié pour offrir un soutien supplémentaire aux participants ayant de grands besoins selon l'évaluation de la directrice clinique.

Volet sur les compétences (36 séances de groupe; 90 heures de contact). Le groupe des compétences est fondé sur un modèle correctionnel cognitivo-comportemental et se divise en sept modules : les valeurs culturelles, les objectifs et le changement, la résolution des problèmes, la dynamique et la prévention de la violence, la maîtrise des émotions, les facteurs de risque et la planification de la maîtrise de soi. Les séances sont coanimées, et au moins un agent de programme est inuit et parle l'inuktitut.

Volet sur les liens communautaires (9 séances; 9 heures de contact). Il incombe aux agents de programme chargés du volet sur les compétences de coordonner ce volet. Au cours de séances bimensuelles, le délinquant participant bénéficie de l'aide d'un conseiller (ou lien communautaire) de sa collectivité d'origine. Le lien communautaire aide le participant à assimiler le contenu du programme d'après les réalités de la vie de la collectivité inuite et fournit des renseignements sur les ressources de la collectivité. Des groupes communautaires inuits (habituellement le Comité de justice communautaire) nomment les liens communautaires et deviennent membres du groupe consultatif communautaire du programme Tupiq chaque fois que le programme est offert. Une banque de ressources communautaires du programme et des renseignements sur les personnes-ressources sont tenus, mis à jour et étoffés chaque fois que le programme est exécuté. Des agents d'exécution du programme consultent régulièrement les organismes inuits au sujet de la prévention de la violence et des services correctionnels. Au début du calendrier d'exécution de chaque programme, tous les organismes inuits nationaux et régionaux et les ministères de la Justice sont informés des dates du programme afin de permettre d'établir les communications et de procéder à des consultations.

Volet sur la guérison inuite (20 séances; 50 heures de contact). Un guérisseur inuit chevronné et reconnu, habituellement un Aîné, dirige le groupe de guérison inuite. Ce volet est présenté dans un style thérapeutique propre à la culture inuite et comprend des connaissances traditionnelles. La réconciliation des Inuits peut se comparer au modèle du programme sur le chagrin et la perte et permet d'offrir un élément de motivation supplémentaire essentielle aux participants. La guérison inuite diffère également des autres aspects du programme en ce sens qu'elle peut être présentée exclusivement en inuktitut. La majorité des guérisseurs qualifiés sont unilingues (ils parlent uniquement l'inuktitut) et résident dans l'une des petites collectivités de l'Arctique, d'où la complexité de la logistique et la difficulté de travailler avec ceux-ci.

Séances de groupe (12 séances; 33 heures de contact). Des séances interactives en groupe complètent le contenu du programme et réunissent tous les éléments. Les séances de groupe comprennent la réunion d'orientation initiale du groupe, deux fêtes organisées par le guérisseur inuit, une cérémonie de l'aube en vue de la guérison inuite, un atelier sur les valeurs culturelles inuites présenté aux membres du personnel et aux détenus qui ne participent pas au programme Tupiq, un exposé sur le projet relatif à la violence, six séances au cours desquelles les délinquants participants présentent leur plan de maîtrise de soi individuel et la cérémonie de fin du programme.

Évaluation individuelle des délinquants (4 séances; 6 heures de contact). Le programme Tupiq compte six séances structurées d'évaluation individuelle avant, pendant et après le programme. Les pauses entre les mâts permettent de fournir une rétroaction et une évaluation et de réduire la surcharge cognitive.

Suivi. La directrice clinique recommande qu'après avoir réussi le programme Tupiq, les délinquants poursuivent leur traitement et le suivi à l'établissement avant leur mise en liberté. Le programme de suivi Tupiq est un programme de groupe en milieu ouvert fondé sur le groupe de maîtrise de soi Tupiq, complété par le volet sur les liens communautaires et le volet sur la guérison inuite. Idéalement, un programme de suivi dans la collectivité pour les Inuits devrait être offert dans une collectivité inuite, mais ce n'est pas encore le cas.

Critères de sélection préliminaire.

Les participants doivent s'identifier comme Inuits et être considérés comme présentant un risque allant de moyen à moyen-élevé de commettre une nouvelle infraction sexuelle. La directrice clinique examine leurs antécédents criminels. Les délinquants qui ont une fonction cognitive très déficiente ou dont les capacités langagières ne sont pas suffisantes pour permettre leur participation active en inuktitut ou en anglais sont exclus. Les délinquants sexuels inuits qui ont besoin d'un traitement d'intensité plus élevée ou qui sont considérés comme présentant un faible risque de récidive peuvent être exclus, selon l'évaluation de la directrice clinique. Dans chaque cas, un plan de traitement de rechange sera élaboré pour répondre aux besoins des délinquants exclus. Les délinquants qui ne veulent pas du tout suivre un traitement, qui refusent de divulguer leurs infractions en groupe, mais qui autrement répondent aux critères du programme sont éliminés à la présélection, mais on leur offre une forme de traitement individuel ou une place dans un programme de traitement ultérieur s'ils acceptent les conditions de participation.

Contact avec la partenaire et la famille.

On demande aux participants éventuels de signer un formulaire de consentement pour permettre aux agents de programme d'informer leurs conjointes ou petites amies actuelles et leur famille immédiate de leur participation au programme Tupiq. Les partenaires et les membres de la famille recevront des renseignements sur le programme et on les informera que la participation du délinquant au programme n'est pas une garantie qu'il ne sera plus violent. Les familles et les partenaires peuvent contacter le personnel du programme en inuktitut ou en anglais pour obtenir plus de renseignements sur le soutien à la prévention de la violence. Une brochure d'information sur le programme en inuktitut et en anglais est remise à la famille et aux partenaires, et une liste des services de soutien régionaux est remise aux membres de la famille et aux victimes de violence. Les intervenants informent la famille et les partenaires des limites de la confidentialité au début du premier contact.

Manuel du programme.

Le manuel de l'intervenant du programme Tupiq décrit les objectifs, les modules et les séances du programme de traitement Tupiq. Les manuels du délinquant participant sont créés au

fur et à mesure du programme d'après les documents qu'ils reçoivent pendant les séances et les travaux qu'ils effectuent. Les participants reçoivent un calendrier Tupiq afin de déterminer les dates des rendez-vous, des entrevues, des projets en classe, etc., et pour assurer un suivi du contenu du programme et des travaux à effectuer.

Les intervenants sont encouragés à faire preuve de souplesse pour adapter les séances aux besoins des délinquants participants. Il est reconnu que les agents de programme sont embauchés d'après leur expertise, leur expérience et leurs connaissances et qu'ils joueront un rôle important dans l'évolution continue de ce programme.

Résultats

Équivalence des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence

Même si aucune méthode statistique n'a été utilisée pour comparer le groupe de référence au groupe Tupiq, les résultats présentés ci-dessous montrent que les deux groupes étaient semblables en ce qui concerne des variables clés théoriquement liées à la récidive criminelle et sexuelle. Des taux d'abandon élevés peuvent nuire aux analyses des résultats lorsque la population traitée se limite aux délinquants moins problématiques présentant un risque plus faible. Ce n'était pas un problème dans le cas des analyses du programme Tupiq, car tous les délinquants qui avaient commencé le programme l'ont terminé, sauf un.

Profil des participants au programme Tupiq

La plupart des participants au programme Tupiq ont passé leurs années de formation dans des collectivités rurales de l'Arctique (71,6 %); 10,4 % vivaient dans des centres urbains, dont Iqaluit, et 17,9 % ont demeuré dans une combinaison de régions rurales et de centres urbains. La majorité (64 %) des participants au programme Tupiq ont indiqué qu'ils avaient baigné dans la culture inuite pendant leur enfance, notamment en chassant, en construisant des outils de chasse et de pêche et en apprenant les valeurs culturelles inuites. Seulement 6 % ont déclaré avoir résidé dans un pensionnat pendant leur enfance. La plupart des participants n'ont pas fréquenté une école après leurs études élémentaires, et 9 % n'avaient aucune formation scolaire. Seulement 6 % avaient obtenu un diplôme d'études secondaires. Même si la majorité des participants ont indiqué à la directrice clinique qu'ils avaient de la difficulté à s'adapter et à apprendre à l'école, les dossiers du SGD indiquent que 34 % souffraient d'un trouble d'apprentissage. Environ les deux tiers des participants au programme Tupiq étaient sans emploi au moment de leur arrestation, et 75 % étaient considérés comme ayant des antécédents professionnels instables.

La langue maternelle de la plupart (84,3 %) des participants au programme Tupiq était l'inuktitut. Qui plus est, 9 % ne parlaient que l'inuktitut lorsqu'ils sont entrés dans le système correctionnel fédéral. Ce profil linguistique a eu des répercussions sur l'exécution optimale du programme. Parmi ceux qui étaient bilingues (inuktitut et anglais), tous, sauf un, ont désigné l'inuktitut comme leur première langue lorsqu'ils parlaient des questions relatives à leur

infraction dans le cadre du programme, et 82 % préféraient effectuer les travaux écrits concernant leur comportement criminel en inuktitut¹.

La moitié (51 %) des participants au programme Tupiq voulaient retourner dans une collectivité inuite après leur mise en liberté; 26 % voulaient vivre dans un centre urbain et 19 % ont indiqué qu'ils aimeraient autant demeurer dans une collectivité inuite que dans un centre urbain après leur mise en liberté. Parmi ceux qui ont été mis en liberté, la majorité (68 %) vivaient en fait dans un centre urbain au moment où les données ont été extraites et seulement 26 % demeuraient dans une collectivité rurale.

Tous les participants ont indiqué qu'ils avaient connu des traumatismes graves pendant leur enfance, notamment assister au meurtre d'un être cher ou d'un ami, perdre un être cher ou un ami à la suite d'un suicide ou d'un acte de violence, assister à des actes de violence graves et répétés à l'endroit de leur mère et(ou) d'un fournisseur de soins par un père ou un modèle de sexe masculin et être victimes de violence sexuelle, physique et psychologique grave et répétée causée par une personne de confiance. Selon les renseignements tirés des dossiers, 100 %² ont perdu un membre de leur famille ou un ami par suite d'un suicide; 59 % ont déclaré avoir été témoins de toxicomanie de la part de membres de leur famille; 54 % ont indiqué avoir assisté à des actes de violence familiale; 7 % ont déclaré avoir perdu un membre de leur famille ou un ami par suite d'un meurtre; 62 % ont indiqué avoir été victimes de violence physique; 54 % ont dit qu'ils avaient été victimes de violence sexuelle. De plus, il était courant pour les délinquants d'avoir subi plus d'un traumatisme.

Le dossier de plus de 11 % des participants au programme Tupiq indiquait qu'ils souffraient d'une maladie mentale de l'axe I, et celui de 15,7 % indiquait qu'ils avaient subi un traumatisme crânien. Ce taux de troubles mentaux est comparable aux données sur l'ensemble de la population carcérale, selon lesquelles 12 % de la population souffraient de graves problèmes de santé mentale (SCC [2008]). La toxicomanie constituait un problème grave chez ce groupe, presque tous les participants ayant indiqué que la toxicomanie était un facteur de risque en matière d'infractions sexuelles. Pour ce groupe, les résultats du Questionnaire informatisé sur le

¹ Ces renseignements sur le profil linguistique proviennent du coordonnateur du programme Tupiq.

² Selon les dossiers des intervenants, ces taux sont beaucoup plus élevés.

mode de vie (QIMV) et du Questionnaire informatisé sur la toxicomanie (QIT)³ indiquaient que 80 % avaient des problèmes d'alcool « modérés » ou « graves ». Un groupe de référence composé de délinquants sexuels inuits qui n'ont pas participé au programme avaient des taux aussi élevés, 73 % ayant déclaré des problèmes d'alcool « modérés » à « graves ». Les scores du QIMV concernant l'alcoolisme pour les groupes Tupiq et de référence étaient assez semblables, les délinquants du programme Tupiq enregistrant des scores plus faibles ($\chi^2(4) = 9,23, p = ,056$). Les taux de toxicomanie étaient plus faibles que les taux d'alcoolisme, 37 % des participants au programme Tupiq obtenant des scores allant de modérés à graves pour la mesure des problèmes de toxicomanie du QIMV et du QIT. Encore une fois, les taux de toxicomanie des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence n'étaient pas très différents. Selon les rapports en dossier, plus de 50 % des participants au programme Tupiq avaient utilisé des solvants au moins une fois dans leur vie. Il convient de noter que les renseignements ci-dessus sur les participants provenaient de rapports en dossier et non d'entrevues individuelles avec les délinquants. Ils peuvent donc sous-estimer la présence réelle de ces problèmes.

Profil du risque et des besoins

Les niveaux généraux de risque et de besoins des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence ont été évalués au moyen de l'évaluation initiale des délinquants (EID). Comme le montre le Tableau 1, la répartition du risque global ($\chi^2(2) = 0,95, p = ,62$) et les évaluations des besoins ($\chi^2(2) = 0,92, p = ,63$) des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence ne différaient pas. La plupart des délinquants des deux groupes ont été évalués comme présentant un risque et des besoins élevés.

³ En 2002 le SCC a commencé à utiliser le QIT au lieu du QIMV pour évaluer les problèmes de toxicomanie chez les délinquants admis. Dans le cas des délinquants incarcérés avant ce changement, les données à leur sujet proviennent du QIMV.

Tableau 1:

Évaluations générales du risque et des besoins des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.

	Groupe Tupiq % (n)	Groupe de référence % (n)
Évaluation générale du risque		
Faible	2,8 (2)	2,5 (3)
Moyen	21,1 (15)	15,7 (19)
Élevé	76,1 (54)	81,8 (99)
Évaluation générale des besoins		
Faibles	0 (0)	0,8 (1)
Moyens	12,7 (9)	9,9 (12)
Élevés	87,3 (62)	89,3 (108)

Antécédents criminels

Les délinquants inuits purgeant une peine de ressort fédéral sont beaucoup plus susceptibles que les autres délinquants autochtones sous responsabilité fédérale et que les délinquants non autochtones sous responsabilité fédérale d'avoir été condamnés par suite d'une infraction sexuelle. Parmi les délinquants incarcérés ou qui faisaient l'objet d'une surveillance dans la collectivité en août 2009, les antécédents criminels de 57,5 % des délinquants inuits, de 23 % des délinquants autochtones et de 16 % des délinquants non autochtones indiquent qu'ils avaient commis une infraction sexuelle à un moment donné ($\chi^2 (2) = 301,09, p < ,001$). Le Tableau 2 présente une comparaison des antécédents criminels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence. Presque tous les participants au programme Tupiq et tous les délinquants du groupe de référence avaient déjà été condamnés à l'âge adulte. Une analyse des dossiers du CIPC sur les participants au programme Tupiq indique que plus de 46 % (N=33) des participants au programme Tupiq avaient déjà été condamnés à l'âge adulte par suite d'infractions sexuelles et que 74,6 % avaient commis des infractions sexuelles ou des crimes de violence. Les victimes de la plupart de ces infractions étaient leurs partenaires. Les documents en dossier indiquaient aussi que les deux tiers des participants au programme Tupiq avaient déjà commis des actes de violence familiale.

Tableau 2:

Antécédents criminels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.

	Groupe Tupiq	Groupe de référence
	% (n)	% (n)
Condamnations antérieures pendant l'adolescence		
Oui	34,3 % (22)	49 % (51)
Non	65,6 % (42)	51 % (53)
Condamnations antérieures à l'âge adulte		
Oui	92,2 % (59)	93,3 % (98)
Non	7,8 % (5)	6,7 % (7)
Surveillance antérieure dans la collectivité		
Oui	84,1 % (53)	83,8 % (88)
Non	15,9 % (10)	16,2 % (17)
Peine de ressort provincial antérieure		
Oui	73 % (46)	78,1 % (82)
Non	27 % (17)	21,9 % (23)
Peine de ressort fédéral antérieure		
Oui	27 % (17)	34,3 % (36)
Non	73 % (46)	65,7 % (69)
Échec - sanction communautaire		
Oui	71,4 % (45)	64,8 % (68)
Non	28,6 % (18)	35,2 % (37)
Échec - mise en liberté sous condition		
Oui	42 % (26)	42,9 % (45)
Non	58 % (36)	57,1 % (60)

N. B. Le nombre de délinquants pour lesquels il y a des renseignements sur le genre de mise en liberté varie.

Maintien en incarcération

La perpétration d'infractions violentes et sexuelles par les participants au programme Tupiq se reflète dans les taux élevés de maintien en incarcération. La Commission nationale des

libérations conditionnelles applique des ordonnances de maintien en incarcération dans le cas des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral qui répondent aux critères de maintien en incarcération, c'est-à-dire qui constituent un risque élevé de récidive avec violence avant l'expiration de leur peine. Les délinquants maintenus en incarcération ne sont pas mis en liberté à la date de leur libération d'office et peuvent demeurer incarcérés jusqu'au moment où leur mandat arrive à échéance ou presque. Les taux de maintien en incarcération plus élevés des participants au programme Tupiq peuvent aussi traduire la difficulté de bon nombre de ces Inuits de sexe masculin à avoir accès à un traitement approprié dans leur langue ou à obtenir le soutien des collectivités, qui peuvent être réticentes à les accueillir après leur mise en liberté. Comme le montre le Tableau 3 ci-dessous, les participants au programme Tupiq étaient beaucoup plus susceptibles d'être maintenus en incarcération que les autres délinquants sous responsabilité fédérale ou les autres délinquants inuits ($\chi^2 (1) = 53,47, p < ,001$).

Tableau 3:
Décisions de maintien en incarcération par groupe.

Groupe	Maintenus en incarcération % (n)	Non maintenus en incarcération % (n)
Délinquants non autochtones sous responsabilité fédérale	2,4 (960)	97,6 (39,843)
Délinquants autochtones sous responsabilité fédérale	4,4 (332)	95,6 (7297)
Délinquants inuits sous responsabilité fédérale	14,2 (51)	85,8 (309)
Participants au programme Tupiq	44,9 (31)	65,1 (40)

Note. $\chi^2 (1) = 53,47, p < ,001$

Participation antérieure à des programmes et taux d'achèvement de ces programmes

Selon des données, la participation antérieure à des programmes peut nuire à l'étude de l'incidence du programme actuel (Lösel [2001]). Pour cette raison, des comparaisons ont été établies concernant la participation à des programmes correctionnels avant la date d'extraction des taux de nouvelles condamnations. Les programmes inclus dans les analyses étaient des programmes nationaux génériques ou à l'intention des Autochtones : programmes pour délinquants toxicomanes, programmes d'acquisition de compétences psychosociales (c.-à-d.

apprentissage cognitif des compétences, raisonnement et réadaptation et maîtrise de la colère), programmes pour délinquants sexuels, programmes de prévention de la violence familiale et autres programmes nationaux de prévention de la violence. Le Tableau 4 montre la fréquence à laquelle le groupe Tupiq et le groupe de référence ont participé à ces programmes. Il révèle que, sauf dans le cas des programmes pour délinquants sexuels, le groupe de référence et le groupe Tupiq étaient également susceptibles d'avoir participé à un programme.

Tableau 4:

Taux de participation à des programmes correctionnels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.

Programme	Groupe Tupiq N = 71 % (n)	Groupe de référence N= 146 % (n)	χ^2 (1)
Programme pour délinquants sexuels	100 % (71)	30,8 % (45)	91,88**
Programme pour toxicomanes	39,4 % (28)	30,1 % (44)	1,86
Programme de lutte contre la violence familiale	11,3 % (8)	7,5 % (11)	0,83
Programme d'acquisition de compétences psychosociales	2,8 % (2)	4,1 % (6)	0,23
Programmes de prévention de la violence	1,4 % (1)	6,2 % (9)	2,46

** $p < ,01$

L'un des arguments qui militent en faveur de programmes pour Autochtones tenant compte de leur culture est l'allégation selon laquelle les taux d'achèvement des programmes de base enregistrés par les délinquants autochtones sont plus faibles que ceux de la population carcérale générale. Les défenseurs des programmes adaptés à la culture soutiennent que les taux d'achèvement de ces programmes seraient plus élevés. Pour vérifier cette allégation, nous avons examiné les taux d'achèvement des participants au programme Tupiq et nous les avons comparés à ceux d'autres délinquants sexuels inuits qui ont participé à d'autres programmes pour délinquants sexuels et à d'autres programmes correctionnels de base. Les résultats figurent au Tableau 5 D'après les données du SGD, 69 des 71 (97 %) participants au programme Tupiq et 33 des 45 (73 %) délinquants du groupe de référence qui avaient été orientés vers un autre programme pour délinquants sexuels ont terminé le programme. Le taux d'achèvement de 97 %

du programme Tupiq constitue un taux inhabituellement élevé; toutefois, les deux taux sont supérieurs au taux annuel moyen d'achèvement de 63 % (sur une période de cinq ans) enregistré par les délinquants de sexe masculin qui ont participé à des programmes nationaux pour délinquants sexuels⁴.

Les taux d'achèvement traduisent la motivation et l'engagement des délinquants à l'égard des programmes et indiquent dans quelle mesure les participants estiment que le contenu s'applique à eux. Une étude récente a montré qu'en plus des facteurs relatifs au risque que posait le délinquant, deux facteurs de réceptivité liés à l'abandon des programmes correctionnels étaient la faible motivation et une attitude plus négative envers le traitement correctionnel (Wormith et Olver [2002]). Quelle que soit la mesure, la stratégie en matière de programmes adaptés aux Inuits semble avoir permis d'inciter les délinquants à participer à ces programmes. Les taux d'achèvement des participants au programme Tupiq et au programme de lutte contre la violence familiale à l'intention des Inuits (Qarmaq) sont de près de 100 %. Le taux d'achèvement des programmes nationaux pour toxicomanes enregistré par le groupe Tupiq était semblable à celui du groupe de référence et au taux d'achèvement de 74 %⁵ de tous les délinquants qui ont participé à un programme national pour toxicomanes. Le taux de participation aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales et aux programmes de prévention de la violence était trop faible pour permettre une analyse significative des taux d'abandons. Il est évident que les délinquants inuits affichent des taux d'achèvement extrêmement élevés dans ces programmes adaptés à leur culture; toutefois, il n'est toutefois pas évident qu'ils ont de faibles taux d'achèvement pour les programmes non adaptés aux autochtones.

⁴ Il convient de noter que depuis la mise en œuvre du programme Tupiq il y a sept ans, cinq participants ont repris le programme. Aux fins de l'analyse, chacun de ces délinquants n'a été compté qu'une seule fois comme ayant terminé le programme. Ils ont participé une deuxième fois au programme parce qu'ils étaient maintenus en incarcération et qu'il n'y avait pas d'autres programmes pour Inuits à leur offrir pour faire face aux facteurs de risque qu'ils présentaient. Le SCC a maintenant pour politique de ne pas autoriser les délinquants à reprendre les programmes.

⁵ Les taux d'achèvement des programmes nationaux cités ici sont fondés sur les taux d'achèvement annuels moyens des délinquants de sexe masculin ayant participé à des programmes nationaux de 2003-2004 à 2007-2008.

Tableau 5:

Taux d'achèvement des programmes correctionnels des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.

Programme	Groupe Tupiq % (n)	Groupe de référence % (n)	χ^2 (1)
Programme pour toxicomanes	75 (21)	81,8 (36)	0,48
Programme d'acquisition de compétences psychosociales	50 (1)	66,7 (4)	
Programmes de prévention de la violence	100 (1)	77,8 (7)	
Programme de lutte contre la violence familiale ^a	100 (8)	90,9 (10)	0,77
Programme pour délinquants sexuels	97,2 (69)	73,3 (33)	14,76**

N. B. Le nombre varie selon la participation à chaque programme.

^a Pour les délinquants du groupe Tupiq, le programme de lutte contre la violence familiale auquel ils ont participé est le programme Qarmaq à l'intention des Inuits.

* p <,05 , ** p <,01

Type de mise en liberté

La libération d'office était le type de mise en liberté le plus courant des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence. Cela n'est pas surprenant, étant donné le profil (risque et besoins élevés) des deux groupes. La fréquence et les pourcentages de tous les types de mise en liberté sont présentés dans le Tableau 6.

Tableau 6:

*Type de mise en liberté des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.*⁶

Type de mise en liberté	Groupe Tupiq (N = 59)	Groupe de référence (N = 115)
	% (n)	% (n)
Mise en liberté d'office	55,9 (33)	50,4 (58)
Expiration du mandat	20,3 (12)	13 (15)
Expiration de la peine	1,7 (1)	24,3 (28)
Semi-liberté	16,9 (10)	9,6 (11)
Libération conditionnelle totale	3,4 (2)	0
Surveillance de longue durée	1,7 (1)	1,7 (2)
Décès	0	0,9 (1)

On a montré qu'il existe un lien entre le profil de la victime et la récidive sexuelle, les délinquants dont les victimes étaient jeunes et de sexe masculin affichant des taux de récidive de base plus élevés que ceux dont les victimes étaient adultes et de sexe féminin (Harris et coll. [2004]). Le Tableau 7 présente des renseignements sur les victimes des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence. Les profils des infractions sexuelles commises par les participants au programme Tupiq fondés sur l'âge et le sexe des victimes ne différaient pas de ceux des membres du groupe de référence. Il y avait une tendance non significative dans le cas des délinquants du groupe de référence : ils comptaient des victimes jeunes et de sexe masculin tandis que le groupe Tupiq n'en comptait pas. Les victimes de la majorité des délinquants du groupe Tupiq et du groupe de référence étaient surtout des femmes. La plupart avaient agressé au moins une fois une femme adulte, mais près de la moitié avaient agressé des enfants de sexe féminin. Les victimes de 28,6 % (18) des membres du groupe Tupiq et de 26,8 % (3) des membres du groupe de référence étaient de deux types (homme adulte, enfant de sexe masculin, femme adulte ou enfants de sexe féminin). La plupart des participants au programme Tupiq avaient fait de multiples victimes. Les deux tiers des membres du groupe

⁶ Données extraites en juillet 2009

Tupiq comptaient plus d'une victime et un délinquant avait été reconnu coupable d'infractions sexuelles à l'endroit de 21 enfants de sexe féminin.

Tableau 7:

Profil des victimes des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.

Description des victimes	Groupe Tupiq % (n)	Groupe de référence % (n)	χ^2 (1)
Sexe féminin (12 à 17 ans)	45,9 (28)	41,2 (44)	0,36
Sexe féminin (18 à 65 ans)	74 (46)	61,8 (68)	2,24
Sexe féminin (plus de 65 ans)	3,2 (2)	1,8 (2)	0,34
Sexe masculin (moins de 12 ans)	0 (0)	4,6 (5)	2,98
Sexe masculin (12 à 17 ans)	0 (0)	4,6 (5)	2,98
Sexe masculin (18 à 65 ans)	3,2 (2)	2,7 (3)	0,03
Sexe masculin (plus de 65 ans)	1,6 (1)	0 (0)	1,77

* p <.05, ** p <.01

Résultats après la mise en liberté

Les résultats de 61 délinquants (sur 71) du groupe Tupiq qui ont été mis en liberté ont été comparés à ceux de 114 délinquants sexuels inuits (sur 144) du groupe de référence qui avaient été mis en liberté. Ce groupe de référence comptait huit délinquants sexuels inuits qui avaient été orientés vers un programme alternatif pour délinquants sexuels ainsi que des délinquants qui n'avaient pas participé à un programme de traitement spécialisé des délinquants sexuels. La période de suivi moyenne des délinquants du groupe Tupiq mis en liberté et des membres du groupe de référence ne différait pas ($t(172) = 0,46, p = ,65$).

Des analyses antérieures ont montré que les membres du groupe de référence ne différaient pas beaucoup des membres du groupe Tupiq pour plusieurs variables clés associées aux résultats des délinquants sexuels : antécédents criminels à l'âge adulte, antécédents d'infractions sexuelles, victime de sexe masculin, date de l'admission, âge, évaluations générales du risque et des besoins, niveau et importance des problèmes de toxicomanie et participation à des programmes correctionnels antérieurs.

Les délinquants du groupe Tupiq avaient généralement été moins longtemps dans la collectivité avant d'être réincarcérés. Les membres du groupe Tupiq sont demeurés en moyenne 284 jours dans la collectivité après leur mise en liberté jusqu'à leur réincarcération tandis que les membres du groupe de référence y sont restés en moyenne 449 jours. L'écart moyen de 165 jours correspond à peu près à la signification statistique ($t(51,08) = 1,83, p = ,074$). Les taux de révocation de la libération conditionnelle des membres du groupe Tupiq et des membres du groupe de référence sont semblables; toutefois, la libération conditionnelle de la plupart (70 %) des membres du groupe Tupiq a été révoquée pour manquement aux conditions, contre 52 % dans le cas du groupe de référence. Selon toutes les autres mesures des résultats, cependant, les délinquants du groupe Tupiq ont mieux fait que les délinquants du groupe de référence. Les taux de récidive des membres du groupe Tupiq et du groupe de référence figurent au Tableau 8. Ces mêmes données sont présentées sous forme de graphique à la Figure 1 . Les taux de récidive criminelle ($\chi^2(1) = 8,59, p <,01$) et de récidive violente ($\chi^2(1) = 6,01, p <,01$) des membres du groupe Tupiq étaient beaucoup moins importants que ceux du groupe de référence. Même s'ils affichaient aussi des taux de récidive sexuelle moins élevés que les membres du groupe de référence, d'où un effet du traitement de ,60, ce qui est généralement considéré comme une valeur de l'effet moyenne, les faibles taux de récidive sexuelle de base ont réduit le coefficient d'efficacité statistique des procédures, qui n'ont pas permis de déceler une différence statistiquement significative.

Tableau 8:

Taux de récidive des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.

Motif de réincarcération	Groupe Tupiq	Groupe de référence
	N=61	N=115
	% (n)	% (n)
Révocation	37,7 (23)	35,7 (41)
Nouvelle condamnation de tout genre ^a	27,9 (17)	50,9 (58)**
Nouvelle condamnation pour infractions avec violence ^b	19,7 (12)	37,7 (43)*
Nouvelle condamnation pour une infraction sexuelle ^c	4,9 (3)	12,3 (14)

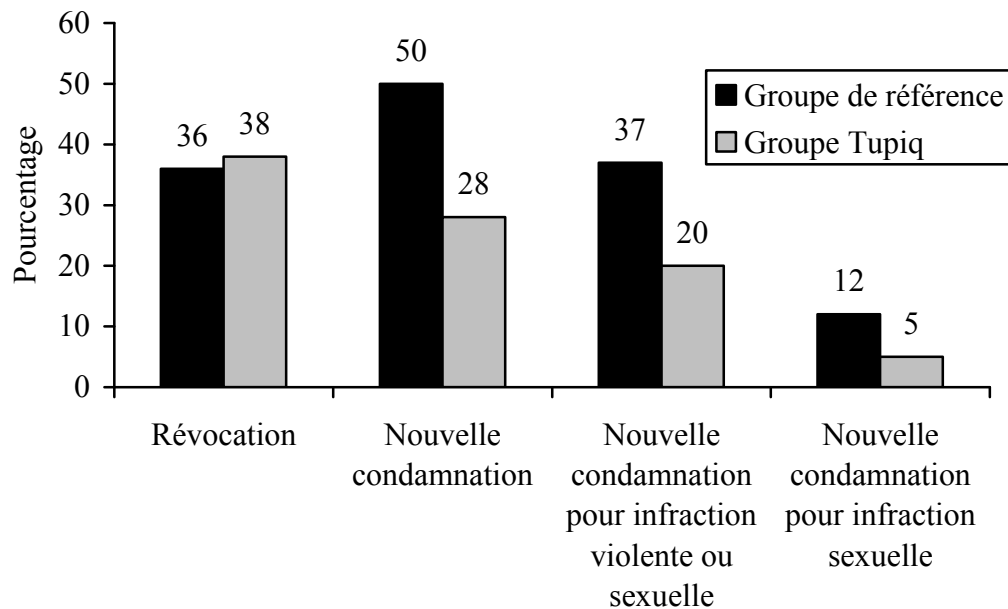
^a Comprend toute infraction criminelle, à une loi provinciale, fédérale, etc.

^b Comprend le vol à main armée, les voies de fait, l'homicide, l'homicide involontaire coupable, les voies de fait causant des lésions corporelles et les infractions sexuelles

^c Comprend toute infraction sexuelle, comme une agression sexuelle, les attouchements, la pornographie, l'inceste, etc.

* p <,05 , ** p <,01

Figure 1: Taux de récidive des participants au programme Tupiq et des membres du groupe de référence.



Analyse

La présente étude fait suite à un rapport précédent sur des participants au programme Tupiq qui portait sur leur rendement par rapport à des variables des résultats clés (Trevethan et coll. [2004]). Au moment de la publication du rapport initial, 34 délinquants avaient participé au programme Tupiq et, de ce nombre, seulement 11 avaient été mis en liberté. Même si les auteurs ont reconnu que certains aspects des résultats préliminaires comme des taux d'achèvement élevés et l'amélioration de l'attitude et du niveau de compétence étaient encourageants, aucune conclusion quant à l'efficacité du programme n'était alors possible.

La présente étude porte sur l'échantillon complet de 71 délinquants sexuels inuits qui ont participé au programme au cours des sept dernières années. Dix cycles du programme ont été présentés depuis 2001. Le rapport présente un profil de ces délinquants, et leur traitement et les résultats qu'ils ont obtenus après leur mise en liberté sont comparés à ceux d'une cohorte de délinquants sexuels inuits incarcérés pendant la même période.

Les résultats de l'étude en cours confirment les conclusions du rapport précédent selon lesquelles les participants au programme Tupiq font face à des problèmes importants qui contribuent à leur récidive criminelle et constituent des obstacles à leur réinsertion sociale. Ils enregistrent des taux élevés de chômage, ont un faible niveau d'instruction, éprouvent de graves problèmes de toxicomanie et ont de lourds antécédents criminels. En plus des infractions sexuelles à l'origine de la peine actuelle et antérieures, la majorité d'entre eux admettent des taux élevés de violence familiale. Ces hommes ont eux-mêmes été exposés à des traumatismes comme la violence physique et sexuelle et la perte de membres de leur famille par suite d'un meurtre ou d'un suicide.

Plusieurs indicateurs font ressortir l'efficacité du programme Tupiq. Les taux d'achèvement du programme sont beaucoup plus élevés que ceux des participants aux programmes nationaux de traitement des délinquants sexuels et du groupe de référence composé de délinquants sexuels inuits qui ont participé à des programmes alternatifs pour délinquants sexuels. Les études sur les délinquants sous responsabilité fédérale ont montré qu'une faible motivation et une attitude négative à l'égard du traitement correctionnel constituent deux facteurs

de réceptivité qui contribuent à l'abandon des programmes (Wormith et Olver [2002]). D'après ces impressionnants taux d'achèvement, il semble que le programme Tupiq et ses intervenants aient réussi à susciter la motivation et l'engagement des délinquants. Les participants au programme Tupiq ont enregistré des taux de récidive générale et violente beaucoup plus faibles que les membres du groupe de référence. De plus, sur les 61 participants qui ont été mis en liberté au moment du suivi, trois ont été condamnés de nouveau pour une infraction sexuelle, d'où un taux de récidive sexuelle de 4,9 %. Ce taux de base sur une période de suivi moyenne de 4 ans se compare favorablement aux taux de base enregistrés par la population générale de délinquants sexuels pour laquelle on s'attend à un taux global de récidive sexuelle de 14 % sur cinq ans lorsque la récidive se définit comme des accusations et des condamnations (Harris et Hanson [2004]). Même s'il équivalait à moins de la moitié du taux du groupe de référence (4,9 % contre 12,3 % pour un effet du traitement de ,60), le taux de récidive sexuelle des participants au programme Tupiq n'était pas beaucoup plus bas. Barbaree [1997] a examiné la difficulté de démontrer les effets du traitement importants des programmes où les taux de récidive de base sont faibles et où le nombre de sujets de l'étude (N) est également faible. L'obligation de réduire l'erreur de type I accroît les possibilités d'une erreur de type II (accepter l'hypothèse nulle lorsqu'il y a en fait un écart réel), d'où la difficulté de démontrer l'efficacité des programmes à petite échelle pour les délinquants sexuels. Pour permettre de découvrir les effets du traitement, le cas échéant, Barbaree recommande que les chercheurs dans le domaine allongent la période de suivi (ce qui accroît les taux de base) et(ou) augmentent le nombre de participants dans le groupe traité et le groupe de référence. Si l'effet du traitement actuel de ,60 chez le groupe Tupiq se maintient pendant le suivi, étant donné les paramètres acceptés pour la détection d'un effet du traitement statistiquement significatif (c.-à-d. fixer l'efficacité statistique à 80 % et l'alpha à ,05) et le faible taux de récidive sexuelle des délinquants sexuels non traités même après une période de suivi de quatre ans, pour détecter un effet significatif, le nombre de sujets (N) du groupe Tupiq et du groupe de référence devrait se chiffrer à environ 200 délinquants dans chaque groupe.

Les auteurs du rapport précédent sur le programme avaient formulé plusieurs recommandations pour améliorer la conception et la mise en œuvre du programme. Ils avaient entre autres recommandé d'examiner des façons de réduire les coûts, d'obtenir un financement permanent, d'intégrer davantage les enseignements sur la guérison inuite dans la planification de

la maîtrise de soi et d'examiner la possibilité d'offrir le programme dans le Nord. Au cours des cinq dernières années, on a donné suite à certaines de ces recommandations. Le manuel du programme a été révisé pour donner des directives plus détaillées aux intervenants. Le coût d'exécution du programme a été réduit par rapport à celui de 2004. Les guérisseurs inuits participent maintenant moins souvent au programme, et la directrice clinique passe moins d'heures sur place, car les intervenants du programme sont chevronnés. Toutefois, le programme est encore beaucoup plus coûteux que les programmes associés au programme national normalisé pour les délinquants sexuels. Par exemple, en 2008-2009, le programme national d'intensité moyenne pour les délinquants sexuels a été offert au coût⁷ de 5 755 \$ par délinquant inscrit, et le coût du programme national d'intensité élevée s'élevait à 12 787 \$ par inscription. Les coûts du programme Tupiq pour la même année s'établissaient à 22 070 \$⁸ par inscription. Il convient de noter, toutefois, que les coûts des programmes nationaux pour délinquants sexuels autochtones sont beaucoup plus élevés (44 869 \$) par inscription. Dans le cas du programme Tupiq, certains de ces coûts sont attribuables aux éléments du programme adaptés à la culture, comme le fait de faire venir des guérisseurs inuits du Nord et d'engager des intervenants inuits à contrat. Jusqu'en 2006, le coût des intervenants inuits comprenait les frais des contrats, le transport aller-retour entre l'Arctique et l'Établissement Fenbrook, le logement du personnel et les indemnités quotidiennes. Depuis août 2006, on a réduit les coûts considérablement en offrant des postes contractuels à temps plein qui permettent aux intervenants inuits de s'installer à l'Établissement Fenbrook et d'éliminer la nécessité de vols de retour et de logements. Les groupes de taille plus petite en moyenne contribuent aussi aux coûts plus élevés du programme Tupiq par délinquant. Le programme Tupiq compte en moyenne sept délinquants alors que les normes nationales permettent jusqu'à 12 participants lorsque le programme est exécuté par deux intervenants. Des stratégies de recrutement plus efficaces sont nécessaires afin d'améliorer le rapport coût-

⁷ Les données proviennent du Système intégré de rapports du SCC. Les données sur les dépenses ont trait au salaire des équivalents temps plein (ETP) du personnel d'exécution du programme ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien (F&E). Pour obtenir le coût unitaire d'exécution du programme par délinquant inscrit au programme, on divise les données sur les dépenses par les données sur le nombre total d'inscriptions.

⁸ Nous remercions Nancy Kinsman, directrice adjointe, Interventions, Établissement Fenbrook, de nous avoir fourni ces données financières. Le coût d'exécution d'un programme Tupiq a été calculé comme étant 156 700 \$, et le nombre moyen d'achèvements par programme s'établissait à 7,1 (d'après 10 cycles de programmes offerts jusqu'à novembre 2008 et 71 achèvements).

efficacité du programme et de réduire les périodes d'attente lorsque l'exécution du programme est retardée à cause d'un nombre insuffisant de délinquants orientés vers le programme.

Les taux élevés de maintien en incarcération des délinquants inuits qui ont participé au programme Tupiq constituent une autre préoccupation. Les participants au programme Tupiq sont plus susceptibles que les délinquants non autochtones ou les autres délinquants inuits d'être maintenus en incarcération; ce phénomène peut tenir à la gravité et au nombre de leurs infractions, mais il a aussi été attribué au manque de programmes adaptés aux Inuits et conçus pour faire face aux facteurs criminogènes non réglés comme la violence familiale et la toxicomanie.

Étant donné que les besoins des délinquants en matière d'interventions visant à lutter contre la violence familiale et la nécessité de prendre des mesures pour apporter des changements dans les collectivités inuites où la violence envers les femmes et les enfants est malheureusement trop fréquente, les caractéristiques clés du programme Tupiq ont été intégrées récemment au Programme national d'intensité élevée de lutte contre la violence familiale pour créer le programme Qarmaq. Une fois de plus, des intervenants inuits offrent le programme en anglais et en inuktitut; tous les documents à distribuer sont mis à la disposition des participants en inuktitut et en anglais; tous les scénarios et le contenu du programme sont reliés aux réalités actuelles de la vie dans les collectivités inuites; le contenu du programme a été rendu pertinent et suscite donc la motivation. Encore une fois, le taux de participation a atteint un sommet, 100 % des délinquants inuits participants ayant terminé la première étape du programme intensif. En 2009, certaines de ces caractéristiques du programme ont été incorporées dans un Programme national de traitement de la toxicomanie (PNTT) pour les Inuits. Selon le personnel, la version Qarmaq et la version du PNTT pour les Inuits permettent d'inciter les délinquants participants à prendre conscience de leurs facteurs de risque et à acquérir des aptitudes à gérer ces risques et des connaissances à cet égard.

Conclusion

La présente étude montre les résultats encourageants de ce programme novateur. La conception unique du programme Tupiq combine les éléments clés décrits dans la littérature sur les services correctionnels efficaces et des documents adaptés à la culture et à la langue des Inuits. Une limite de l'étude est le manque d'analyse des résultats des outils d'évaluation, qui aurait pu permettre d'évaluer l'incidence du programme sur les changements dans l'attitude et le niveau de compétence des participants. L'examen des méthodes appropriées d'évaluation des éléments du programme et de leurs relations avec les résultats pourrait permettre aux chercheurs de donner suite à la recommandation de Trevethan et coll. selon laquelle il faudrait effectuer une analyse pour déterminer l'incidence relative des enseignements et des services de guérison adaptés à la culture des Inuits ainsi que des documents sur les services correctionnels efficaces.

Les coûts d'un programme comme Tupiq, les multiples besoins résultant des facteurs criminogènes de la plupart des délinquants inuits et les problèmes logistiques que comporte l'exécution de programmes adaptés aux réalités culturelles d'un groupe de délinquants distinct mais peu nombreux font ressortir la nécessité d'examiner une stratégie d'élaboration d'un programme pour les Inuits qui pourrait intégrer le programme Tupiq à des initiatives au sein de la Division des programmes de réinsertion sociale, où des travaux sont en cours pour élaborer un programme intégré unique qui traitera les délinquants ayant des besoins multiples dans un format modulaire. Il s'agit d'une stratégie qui semble s'appliquer particulièrement au groupe des Inuits ayant de grands besoins, qui sont dispersés dans les établissements du SCC. Étant donné les obstacles à la réinsertion sociale des délinquants inuits qui purgent une grande partie de leurs peines loin de leur famille et de leurs collectivités, il conviendrait d'évaluer la viabilité de l'exécution d'un programme correctionnel global et d'un suivi permanent des finissants du programme à proximité des collectivités inuites et des ressources et services qui rendent le programme Tupiq si efficace.

Bibliographie

- Barbaree, H. (1997). « Evaluating Treatment Efficacy with Sexual Offenders: The Insensitivity of Recidivism Studies to Treatment Effects », *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, vol. 9 (no 2), p. 111-128.
- Chartrand, L. et C. McKay (2006). « Revue de la recherche sur la victimisation criminelle et les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits, 1990 à 2001 », Rapport de recherche, Centre de la politique concernant les victimes, Ministère de la Justice, Gouvernement du Canada.
- Collin-Vezina, D., J. Dion et N. Trocme (2009). « Sexual Abuse in Canadian Aboriginal Communities: A Broad Review of Conflicting Evidence », *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, vol. 7 (no 1), p. 27-47.
- Harris, A. J. R. et R. K. Hanson (2004). *La récidive sexuelle : d'une simplicité trompeuse*, Rapport de recherche, PS3-1/2004-3, Ottawa (Ontario), Sécurité publique et Protection civile Canada.
- Jaffe, P., D. Wolfe, S. Wilson et L. Zak (1986). « Family violence and child adjustment: A comparative analysis of girls' and boys' behavioural symptoms », *American Journal of Psychiatry*, vol. 143 (no 1), p. 74-77.
- Johnson, H. (2006). « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006 ». Consulté le 29 septembre 2009 sur le site Web de Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-570-x/85-570-x2006001-fra.htm>.
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (1992). Ch. 20. Consulté le 29 septembre 2009 sur le site Web du ministère de la Justice : <http://laws.justice.gc.ca/fr/ShowFullDoc/cs/C-44.6//20090622/fr>.
- Losël, F. (2001). « Evaluating the effectiveness of correctional programs: Bridging the gap between research and practice », dans G.A. Bernfeld, D.P. Farrington et A.W. Leschied (éd.), *Offender Rehabilitation in Practice* (p. 67-92), New York (New York) : John Wiley & Sons.
- Moore, J-P et S. Trevelyan (2002). « Profil des délinquants métis, inuits et des Premières nations incarcérés dans les établissements fédéraux », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14 (no 3), p. 30-33, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Bureau de l'Enquêteur correctionnel (2008). *35e rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel*, Ottawa (Ontario), gouvernement of Canada.
- Paletta, A. (2008). *Comprendre la violence familiale et les agressions sexuelles dans les territoires, les Premières nations, les Métis et les Inuits*, Rapport préparé pour le ministère de la Justice, gouvernement du Canada.
- Pauktuutit Inuit Women of Canada (2006). « A National strategy to prevent abuse in Inuit communities and sharing knowledge, sharing wisdom: a guide to the national strategy 2006 ».

Consulté le 29 septembre 2009, à l'adresse suivante :

http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/abuse/InuitStrategy_e.pdf.

Sauvé, J. (2004). *Juristat, Centre canadien de la statistique juridique*, vol. 25 (no 5). Consulté le 29 septembre 2009 sur le site Web de Statistique Canada :

<http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/Statcan/85-002-XIF/85-002-XIF.html>.

Service correctionnel du Canada (2008). *The Changing Offender Population: Profiles and Forecasts*, Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Service correctionnel du Canada (2009). Données brutes non publiées. Consultées le 15 août 2009.

Service correctionnel du Canada (2008). *Directive du commissaire 702 : Délinquants autochtones*. Consulté le 29 septembre 2009 sur le site Web du Service correctionnel du Canada :

<http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/702-cde-fra.shtml>.

Statistique Canada (2006). *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006 : faits saillants*. Rapport consulté à l'adresse suivante :

<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/p1-fra.cfm>

Trevethan, S., J.-P. Moore et L. Naqitarvik (2004). *Le programme Tupiq pour les délinquants sexuels inuits : étude préliminaire*, Rapport de recherche R-153, Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.

Trevethan, S., J.-P. Moore et C. J. Rastin (2002). « Profil des délinquants autochtones incarcérés dans un pénitencier fédéral ou purgeant leur peine dans la collectivité », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 14 (no 3), p. 20-23.

Trevethan, S., S. Tremblay et J. Carter (2000). *Surreprésentation des Autochtones dans le système de justice*, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Wisdom, C.S. (1989). « Child abuse, neglect and violent criminal behavior », *Criminology*, vol. 47 (no 2), p. 251-271.

Wormith, S. et M.E. Olver (2002). « Offender Treatment Attrition and its Relationship with Risk, Responsivity, and Recidivism », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 29 (no 4), p. 447-471

Annexes

Annexe A: Manuel de codage du programme Tupiq.

SED :

Numéro du participant :

Date de naissance :

Année :

Mois :

Jour :

Nom du codeur :

99 = données manquantes (inconnu)

88 = S. O.

Langue maternelle/parlée à la maison : _____
1. Anglais frstlang
2. Français
3. Inuktitut
4. Autre : _____

Langue officielle de service préférée : _____
1. Anglais polang
2. Français
3. Inuktitut
4. Autre : _____
5. Aucune

A vécu pendant son enfance dans : _____
1. Collectivité inuite childloc
2. Région rurale (pas une collectivité inuite)
3. Centre urbain
4. Autre : _____
5. Plus d'une réponse chlocstr

Endroit où le délinquant est censé vivre à l'âge adulte (après avoir quitté l'établissement) : _____
1. Collectivité inuite
2. Région rurale (pas une collectivité inuite) adultloc
3. Centre urbain
4. Autre : _____
5. Plus d'une réponse adlocstr

Endroit où le délinquant a vécu à l'âge adulte (après avoir quitté l'établissement) : _____
1. Collectivité inuite
2. Région rurale (pas une collectivité inuite) actuloca
3. Centre urbain
4. Autre : _____

A indiqué qu'il a connu la culture inuite traditionnelle pendant son enfance : _____
0. Non inuitcul
1. Oui
99. Inconnu

A résidé dans un pensionnat pendant son enfance : _____
0. Non resschl
1. Oui
99. Inconnu

Traumatismes subis pendant les années de développement :

Perte d'un membre de la famille ou d'un ami par suite d'un suicide :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma1

Toxicomanie chez les membres de la famille :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma2

A été témoin d'actes de violence familiale :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma3

A été témoin de liens sexuels inappropriés :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma4

Perte d'un membre de la famille ou d'un ami par suite d'un meurtre :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma5

A été victime de violence physique :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma6

A été victime de violence sexuelle :

- 0. Non
- 1. Oui

trauma7

Signale avoir de la difficulté à apprendre à l'école (Pendant l'enfance ou en milieu carcéral) :

- 0. Non
- 1. Oui

lrndiff

Antécédents en matière de maladie mentale (*Axe I*) :

- 0. Non
- 1. Oui

mentill

Traumatismes crâniens (à la naissance ou par suite d'un accident) :

- 0. Non
- 1. Oui

brainjur

Antécédents criminels d'infractions violentes ou sexuelles à l'âge adulte (avant l'infraction à l'origine de la peine actuelle) :

0. Non

1. Oui

vioadult

Infractions commises pendant l'adolescence :

0. Non

1. Oui

crimchld

Infractions violentes ou sexuelles commises pendant l'adolescence :

0. Non

1. Oui

vioyouth

Nombre de victimes(s) d'infractions violentes ou sexuelles (comprend les infractions antérieures et l'infraction à l'origine de la peine actuelle) :

Sexe féminin (adulte)

adfemvic

Sexe masculin (adulte)

admalvic

Sexe féminin (enfant)

chfemvic

Sexe masculin (enfant)

chmalvic

L'infraction à l'origine de la peine actuelle du délinquant est une agression sexuelle contre des enfants :

0. Non

1. Oui

curchld

L'infraction à l'origine de la peine actuelle a été commise à l'endroit d'une femme adulte :

0. Non

1. Oui

curfem

Le délinquant a admis d'autres infractions violentes ou sexuelles (pour lesquelles il n'a pas été accusé) :

0. Non

1. Oui

admitvio

Autres infractions sexuelles antérieures (avant l'infraction à l'origine de la peine actuelle) :

0. Non

1. Oui

priorsex

Si oui, combien?

numsex

Déclare avoir déjà agressé physiquement des partenaires (parents ou intimes) :

0. Non

1. Oui

domabuse

La victime du délinquant était un membre de la famille :

0. Non

1. Oui

famvic

Distorsions cognitives avant le programme :

0. Non

1. Oui

cogdis

A blâmé la toxicomanie / une éclipse mentale :

0. Non

1. Oui

blamealc

Le délinquant a-t-il déjà utilisé des solvants :

0. Non

1. Oui

solvuse

Après le programme, les intervenants signalent des progrès positifs et considérables :

0. Non

1. Oui

2. Partiels

gains

Échelle de Cormier-Lang (d'après l'infraction à l'origine de la peine actuelle) :

1. Aucun dommage

2. Léger dommage

3. Léger dommage avec une arme

4. La victime a été traitée dans une clinique et a reçu son congé

5. La victime a été traitée à l'hôpital et est restée au moins une nuit

6. Décès de la victime

7. Décès de la victime et mutilation ultérieure

clsrrnt

Échelle de Cormier-Lang (d'après l'infraction la plus violente à l'endroit d'une autre personne à l'âge adulte avant l'infraction à l'origine de la peine actuelle) :

1. Aucun dommage

2. Léger dommage

3. Léger dommage avec une arme

4. La victime a été traitée dans une clinique et a reçu son congé

5. La victime a été traitée à l'hôpital et est restée au moins une nuit

6. Décès de la victime

7. Décès de la victime et mutilation ultérieure

clsrior

Nombre de séances de thérapie de groupe sur la maîtrise de soi auxquelles le délinquant a assisté (sur 27)

smanatt

Évaluation par les intervenants du programme de la participation du délinquant aux séances de thérapie de groupe sur la maîtrise de soi

1. À améliorer
2. Satisfaisante
3. Bonne
4. Très bonne
5. Excellente

smanatt2

Séances de guérison inuite auxquelles le délinquant a assisté (sur 20)

Inhlatt

Évaluation par les intervenants du programme de la participation du délinquant aux séances de guérison inuite

1. À améliorer
2. Satisfaisante
3. Bonne
4. Très bonne
5. Excellente

inhlatt2

Séance de thérapie de groupe sur les aptitudes auxquelles le délinquant a assisté

Sgatt

Évaluation par les intervenants du programme de la participation du délinquant aux séances de thérapie de groupe sur les aptitudes

1. À améliorer
2. Satisfaisante
3. Bonne
4. Très bonne
5. Excellente

sgatt2

Évaluation par les intervenants du programme de la participation du délinquant aux séances de thérapie sur la maîtrise de soi

1. À améliorer
2. Satisfaisante
3. Bonne
4. Très bonne
5. Excellente

smanpart

Évaluation par les intervenants du programme de la participation du délinquant aux séances de guérison inuite

1. À améliorer
2. Satisfaisante
3. Bonne
4. Très bonne
5. Excellente

inhlpert

Évaluation par les intervenants du programme de la participation du délinquant aux séances de thérapie de groupe sur les aptitudes

1. À améliorer
2. Satisfaisante
3. Bonne
4. Très bonne
5. Excellente

sgpart

Nombre de programmes Tupiq auxquels le délinquant a participé auparavant (terminés ou non)

Pretupiq

Réincarcérations après la date d'expiration du mandat (DEM) :

Établissement fédéral

0. Non
1. Oui

Si oui, quand? (Date)

fedcust1

fedsdat1

Établissement provincial

0. Non
1. Oui

Si oui, quelle était la date de la première incarcération

provcus1

Provdatt

Date de mise en liberté suivant la réincarcération après la date d'expiration du mandat (DEM) (établissement provincial ou fédéral)

provrel1

Nombre de nouvelles condamnations de n'importe quel type après la date d'expiration du mandat (DEM) (ressort fédéral, ressort provincial ou amendes) :

rec1kind

Nombre de nouvelles condamnations par suite d'un crime violent après la date d'expiration du mandat (DEM) (sans compter les infractions sexuelles) :

recviol1

Si oui, s'agissait-il d'un acte de violence physique envers un partenaire (parent ou intime) :

0. Non

1. Oui

 recdoma1

Nombre de nouvelles condamnations pour une infraction sexuelle après la date d'expiration du mandat (DEM) :

 recsexu1

Nombre de victime(s) d'infractions violentes ou sexuelles après la date d'expiration du mandat (DEM) :

Sexe féminin (adulte)

 adltfem1

Sexe masculin (adulte)

 adltmal1

Sexe féminin (enfant)

 chldfem1

Sexe masculin (enfant)

 chldmal1

Réincarcérations entre la date de mise en liberté et la date d'expiration du mandat (DEM) :

0. Non

1. Oui

 retc2

Si oui, quelle était la date de la première réincarcération? (Date)

 retcdat2

Nombre de nouvelles condamnations de n'importe quel type entre la date de mise en liberté et la date d'expiration du mandat :

 reckind2

Nombre de nouvelles condamnations par suite d'une infraction violente entre la date de mise en liberté et la date d'expiration du mandat :

 recviol2

Si oui, s'agissait-il d'un acte de violence physique à l'endroit d'un partenaire (parent ou intime) :

0. Non

1. Oui

 recdoma2

Nombre de nouvelles condamnations par suite d'une infraction sexuelle entre la date de la mise en liberté et la date d'expiration du mandat :

recsexu2

Nombre de victime(s) d'infractions violentes ou sexuelles entre la date de mise en liberté et la date d'expiration du mandat :

Sexe féminin (adulte)

adltfem2

Sexe masculin (adulte)

adltmal2

Sexe féminin (enfant)

chldfem2

Sexe masculin (enfant)

chldmal2

Description de graphiques et figures pour les lecteurs d'écran

Figure 1. Taux de récidive du groupe Tupiq et du groupe de référence

Ce diagramme à barres présente des renseignements sur les taux de révocation de la libération conditionnelle et de récidive des membres du groupe Tupiq et du groupe de référence. Il n'y a pas de différence dans les taux de révocation; les taux des deux groupes varient de 36 à 38 %. Le groupe Tupiq enregistre un taux de nouvelles condamnations de 28 % pour toutes les infractions contre un taux de 51 % pour les membres du groupe de référence. Le groupe Tupiq a un taux de nouvelles condamnations de 20 % pour les infractions violentes ou sexuelles contre un taux de 38 % pour le groupe de référence et le groupe Tupiq a un taux de récidive sexuelle de 5 % contre un taux de 12 % pour le groupe de référence.